

A Toulouse, le 10 Janvier 2008

FO SIGNE

Augmentation des minima des cadres

Une délégation de FO Métaux s'est rendue à l'UIMM le 13 décembre pour participer à la négociation nationale sur le **barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres pour l'année 2008**.

La Délégation FORCE OUVRIERE a terminé cette séance de négociation avec un accord national revalorisant les barèmes des appointements minimaux des ingénieurs et cadres de 2,3 % pour l'année 2008.

Chez Latécoère, grâce à un accord signé par FORCE OUVRIERE, les appointements minima annuels Société du personnel cadre sont majorés au 1^{er} janvier 2008 selon le même taux que celui résultant de l'évolution des appointements minima UIMM sur la même période.

Le barème suivant correspond à la durée légale du travail de 218 jours pour l'année 2008 chez Latécoère.

Position hiérarchique	Indice hiérarchique	Appointements minima annuels 2008		Référence mensuelle de gestion 2008	
		Forfait en jours	Forfait sans référence horaire	Forfait en jours	Forfait sans référence horaire
Position I					
21 ans	60		19 494 €	1 625 €	
22ans	68		22 097 €	1 841 €	
23 ans et au-delà	76		24 687 €	2 057 €	
1 an d'expérience	84		27 277 €	2 273 €	
2 ans d'expérience	92		29 868 €	2 489 €	
3 ans d'expérience	100		32 470 €	2 706 €	
Position II					
	100		32 470 €	2 706 €	
Après 3 ans en position II	108		35 060 €	2 922 €	
Après 6 ans en position II	114		37 024 €	3 085 €	
Après 9 ans en position II	120		38 964 €	3 247 €	
Après 12 ans en position II	125		40 597 €	3 383 €	
Après 15 ans en position II	130		42 205 €	3 517 €	
Après 18 ans en position II	135		43 838 €	3 653 €	
Position III					
III A	135		43 838 €	3 653 €	
III B	180		58 446 €	4 871 €	5 058 €
III B exceptionnel	-		68 193 €	5 683 €	5 901 €
III C	240				6 745 €

Considération FO

FO se félicite de l'accord du 13 décembre augmentant les barèmes des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres de 2,3 % à partir de l'année 2008, soit une augmentation totale de 14,96 % sur 7 ans, qui en cumulé s'élève à 16%.

Grâce à notre action et à notre détermination à défendre le pouvoir d'achat des salariés, nous avons pu mettre en œuvre, par la négociation et la pratique contractuelle et conventionnelle, **l'augmentation du pouvoir d'achat** dont beaucoup parlent. Peu apportent et réalisent.